



D3320-Direction de la commande publique-Achats

DECISION DU MAIRE N° d.2025.097

**Aliénation de biens mobiliers dont les montants sont inférieurs à 4 600 €.
Vente aux enchères de biens de la ville de Versailles du 14 mai au 17 juin 2025.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-10°,

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.320-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères en ligne des biens réformés de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et le versement des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : 930 93020 75888 TTC D3320 / 930 93020 775 D3320

Par délibération du 17 décembre 2009 susvisée, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères, sur internet, tous les biens qui n'étaient plus utiles à la collectivité en les recyclant, plutôt qu'en les mettant au rebut.

Sur le fondement de l'article L.2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales susmentionné, le Maire peut décider d'aliéner des biens de la Ville par délégation du Conseil municipal si le montant de la valeur nette comptable (VNC) n'excède pas 4 600 €. Ce montant s'entend sur la valeur nette comptable du bien acquis en investissement, à savoir la valeur du bien après déduction des amortissements et provisions. Elle se calcule en soustrayant à la valeur brute du bien les montants des amortissements et provisions accumulés. La VNC permet de déterminer un prix de revente plus réaliste d'un bien en fonction de son usure et de sa dépréciation au fil du temps.

DECIDE

- 1) d'aliéner tous les biens mobiliers de la ville de Versailles listés ci-dessous, d'une valeur nette comptable inférieure à 4 600 € pour chacun d'entre eux, conformément à l'évolution de l'article L.2122-22-10° du Code général des collectivités territoriales ;
- 2) de signer tous les documents s'y rapportant ;

Vente aux enchères du 14 mai au 30 mai 2025		
Libellé	Valeur Nette Comptable	Prix enchéri TTC
Lot de 25 chaises pliantes avec chariot N°1	0 €	437 €
Tableau à craie vert pivotant sur roulettes	0 €	20 €
Lot de 25 chaises pliantes avec chariot N°3	0 €	308 €
Lot de 25 chaises pliantes avec chariot N°2	0 €	292 €
Balayeuse électrique à conducteur porté	0 €	900 €
RENAULT TWINGO	0 €	2951 €
Combiné Hydrocureur - Aspirateur sur camion 19T	0 €	33 430 €
Cisaille Guillotine Bombled	0 €	800 €
Balance alimentaire professionnelle	0 €	54 €
Snowball - Décoration Noël N°1	0 €	50 €
Snowball - Décoration Noël N°2	0 €	50 €
Snowball - Décoration Noël N°3	0 €	50 €
Snowball - Décoration Noël N°4	0 €	50 €
Snowball - Décoration Noël N°5	0 €	50 €
Snowball - Décoration Noël N°6	0 €	50 €
Snowball - Décoration Noël N°7	0 €	50 €

Snowball - Décoration Noël N°8	0 €	50 €
--------------------------------	-----	------

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.